

Appel à projets

Initiatives de Recherche Stratégiques (IRS) Année 2016

IDEX Université Grenoble Alpes

L'IDEX Université Grenoble Alpes lance un appel à projets pour soutenir l'attractivité des laboratoires des partenaires de l'IDEX, leur production scientifique et sa visibilité internationale. Il remplace l'appel à projets AGIR-POLE. Une attention particulière est donnée aux nouveaux arrivants c.à.d. les chercheurs et enseignants-chercheurs qui en septembre 2017 auront au plus 3 ans (hors congé parental, congé de maladie, etc...) d'ancienneté sur leur poste.

Les moyens dédiés aux projets soutenus comprennent :

- Fonctionnement et équipement, utilisables sur 2017 et 2018.
- Masse salariale pour contrat doctoral d'octobre 2017 à septembre 2020. Des cofinancements sont possibles, et même encouragés.
- Masse salariale pour post-doctorant sur 2017 et 2018.

Les modalités de ces dispositifs peuvent varier d'un pôle à l'autre et sont précisées ci-dessous.

Deux dispositifs sont prévus (cf. détail sur la dernière page) :

1. Accueil nouveaux arrivants – ce dispositif vise à faciliter l'intégration et l'installation des nouveaux arrivants. Le financement est accordé sur projet. Éligibles à ce dispositif sont les chercheurs et enseignants-chercheurs ayant pris leur fonction au plus tôt en septembre 2014. Pour les maîtres de conférence, il se rajoute au dispositif de décharge d'un demi-service répartie sur deux ans accordée par les établissements.
2. Projets exploratoires et émergents – ce dispositif vise à soutenir des projets visant des problématiques émergentes, des angles d'études inédits ou risqués, au bénéfice du développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique au sein de l'IDEX. Des projets à l'interface de deux ou plusieurs pôles peuvent être déposés.

Suivant les pôles, ces dispositifs seront complétés par d'autres volets visant à améliorer l'attractivité du site et l'incitation au montage de gros projets. Ces derniers seront organisés au fil de l'eau.

Chaque projet doit veiller à ce que les apports des partenaires de l'IDEX ajoutés aux cofinancements extérieurs éventuels soient dans un rapport d'au moins 3,5 fois la subvention demandée.

Les apports des partenaires peuvent être constitués :

- des salaires des permanents et des non-permanents (hors ceux financés par la subvention IDEX) impliqués dans le projet,
- des frais d'environnement des personnes impliquées dans le projet,
- de l'amortissement des équipements utilisés dans le projet,
- des frais de fonctionnement liés au projet...

Les projets incluant des partenaires nationaux ou internationaux hors IDEX Université Grenoble Alpes ou des entreprises sont éligibles à cet appel à projet, mais seules les activités des laboratoires ayant comme tutelle un partenaire de l'IDEX seront financées.

Critères de recevabilité

- Les projets doivent être déposés dans au moins un des 6 pôles de la communauté UGA par un laboratoire membre ou associé à ce pôle.
- Les projets relevant de plusieurs pôles doivent être déposés dans tous les pôles concernés.
- Le responsable scientifique et technique du projet doit être membre permanent en activité (EC, C, ou équivalent) de ce laboratoire. Les autres structures (fédérations, plateformes, ...) ne peuvent pas déposer de projet.
- Le responsable scientifique et technique du projet ne doit être membre ni de la Commission Exécutive Recherche et Valorisation de l'IDEX, ni d'un directoire de pôle de recherche, ni du comité de pilotage de l'IDEX.
- Les dossiers sous forme électronique doivent être soumis dans les délais, au format demandé et complets, selon la procédure décrite en annexe.
- Pour le dispositif nouveaux arrivants, être chercheur ou enseignant-chercheur avec une ancienneté sur le poste d'au plus 3 ans (hors congé parental, congé de maladie, etc...) en septembre 2017.

Critères d'évaluation

- Qualité scientifique du projet / potentiel d'innovation technologique,
- Degré d'ambition du projet et jusqu'à quel point le projet va au-delà de l'état de l'art,
- Faisabilité du projet (démarche, moyens...),
- Positionnement national et international,
- Qualité des acteurs impliqués et leur capacité à faire aboutir le projet.

Des critères supplémentaires spécifiques aux pôles et votés en conseil de pôle peuvent s'appliquer.

Processus de sélection

Le processus se déroule en deux phases :

1. Phase 1 : Processus intra-pôle. Ce processus sera piloté par un comité composé de huit à quinze membres choisis par le directoire du pôle et validé par son conseil. Ce comité contiendra des représentants du conseil de pôle et des Labex en cas de co-financement. Les projets sont évalués dans chacun des pôles où ils sont soumis.

Le processus interne comprendra les étapes suivantes :

- Présélection par le comité des projets pertinents par rapport à l'appel à projets,
 - Evaluation de chaque projet par au moins deux experts dont au moins un externe,
 - Classement des projets par le comité,
 - Vote du conseil du pôle sur le classement proposé.
2. Phase 2 : Proposition de la liste de projets à soutenir et du niveau de financement par la ComEx Recherche et Valorisation élargie aux directoires des pôles et validation de la liste des projets à soutenir par le comité de pilotage de l'IDEX.

Processus de candidature

- Date limite de dépôt des dossiers : 13 janvier 2017 à 13h00 heure Paris.
- Site de soumission : <http://projects-call.univ-grenoble-alpes.fr>

Les détails de cet appel pour chaque pôle sont explicités ci-après.

Mise en place des recrutements pour les projets retenus

Les recrutements de doctorants seront soumis à la validation des écoles doctorales concernées. Les contrats doctoraux non pourvus au 1^{er} octobre 2017 seront transformés en contrats ordinaires attribués aux écoles doctorales concernées.

Les post-doctorants devront justifier d'une expérience hors du site Grenoble Alpes.

Dispositif	Objectifs	Pôle de recherche	Modalités propres aux pôles de recherche	Moyens éligibles par projet	
				Fonctionnement et/ou équipement	ADR 1 ADR = 100 k€
Accueil nouveaux arrivants	=> Faciliter l'intégration et l'installation des nouveaux arrivants - Financement accordé sur projet - Personnels éligibles : chercheurs et enseignants-chercheurs ayant pris leur fonction au plus tôt en septembre 2014 Pour les maîtres de conférence, il se rajoute au dispositif de décharge d'un demi-service répartie sur deux ans accordée par les établissements.	PAGE	Dispositif réservé aux MCF et CR ou équivalent	20 à 30 k€	non
		PEM	Pas de restriction	20 à 40 k€	oui
		CBS	Dispositif réservé aux MCF et CR ou équivalent	10 à 20 k€	non
		MSTIC	Dispositif réservé aux MCF et CR ou équivalent	10 à 30 k€	non
		PSS	Dispositif réservé aux MCF et CR ou équivalent	5 à 10 k€	non
		SHS	Les projets intégrant plusieurs laboratoires ou équipes sont encouragés	5 à 10 k€	non

Dispositif	Objectifs	Pôle de recherche	Modalités propres aux pôles de recherche	Moyens éligibles par projet			
				Fonctionnement et/ou équipement	ADR 1 ADR = 100 k€	Post-doctorant 1 post-doc = 45 k€/an	Fourchette, masse salariale comprise
Projets exploratoires émergents	=> Soutenir des projets visant des problématiques émergentes, des angles d'études inédits ou risqués, au bénéfice du développement de l'excellence scientifique et de l'innovation technologique au sein de l'IDEX. - Financement accordé sur projet - Projet porté par un membre permanent (chercheur, enseignant-chercheur ou équivalent, IR???)	PAGE	Les projets incluant différentes équipes sont encouragés	30 à 150 k€	oui	oui	50-150 k€
		PEM	Les projets doivent être inter-équipes (1) ou inter-laboratoires	20 à 40 k€	oui	non	20-140 k€
		CBS	Les projets doivent être inter-laboratoires	20 à 50 k€	oui	oui	40-130 k€
		MSTIC	Pas de restriction	10 à 30 k€	non	non	10-30 k€
			Les projets doivent être inter-équipes (1) ou inter-laboratoires	15 à 180 k€	oui	oui	60-180 k€
		PSS	Pas de restriction	20 à 30 k€	oui	non	20-130 k€
SHS	Projets collectifs, dimension internationale encouragée	10 à 30 k€	oui	oui	45 - 130 k€		